

LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

Rédaction et administration: 1231, rue DeMontigny Est, Montréal

Téléphone: FALKIRK 3694



SERVIR AVEC SINCERITE

SEPTEMBRE 1941

L'apothéose du syndicalisme catholique

Les autorités religieuses diocésaines et de Hull, des représentants des gouvernements fédéral et provincial, et les autorités municipales de la ville accueillent avec sympathie et le plus grand intérêt les congressistes — Manifestation religieuse — Grand banquet — Décisions importantes du congrès

M. Alfred Charpentier, réélu président

Le congrès annuel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, tenu à Hull, et la célébration du vingtième anniversaire de la fondation de cet important organisme syndical furent une imposante apothéose du syndicalisme catholique en notre pays, en notre province en particulier.

Ce fut ce moment qui a permis de se rendre compte de l'oeuvre accomplie, du chemin parcouru, des obstacles surmontés, des difficultés aplanies comme des résultats obtenus, comme aussi de procurer à chacun ce précieux avantage de scruter l'avenir, de voir les graves problèmes, à solutionner à l'avantage des ouvriers syndiqués, d'abord, de la classe ouvrière et de la société qui a tant besoin de paix et de sécurité.

Les précieux encouragements prodigués avec tant de sincérité et de générosité par les représentants des autorités religieuses, civiles et civiques sont un réconfort dans la lutte de tous les jours et un stimulant irrésistible pour tous et chacun des adhérents du syndicalisme catholique. Dans tous les coins de notre province, du pays, devrions-nous dire, on s'intéressait à ces assises de la C.T.C.C. devenue une valeur morale qui impose et sur laquelle notre population ouvrière compte pour obtenir le respect qui lui est dû, la reconnaissance de ses droits, et sa juste part de bien-être.

Manifestation religieuse

C'est en l'église Notre-Dame qu'eut lieu la messe d'ouverture du congrès, dite par Son Exc. Mgr Alex. Vachon, archevêque d'Ottawa, assisté de Mgr J.-H. Chartrand, P.A., V.G., et de M. le chanoine J.-A. Carrière, curé de Saint-Rédempteur. M. l'abbé E. Beaudoin, secrétaire de Son Excellence, agissait comme maître de cérémonies.

A l'église, tous prirent place dans le centre, qui leur avait été réservé, les aumôniers et autres membres du clergé occupant le sanctuaire: MM. les abbés J. Bertrand, de Montréal, aumônier général, L. Valois, de Montréal, A. Allard, de Drummondville, P. Chénard, de la Beauce, L.-R. Dionne, de Québec, A. Ouellette, de Québec, J. Lockwell, de Donnacona, J. Campagnat, de Thetford-les-Mines, L. Larouche, de Jonquière, P. Bergeron, de Saint-Joseph d'Alma, H. Vaillancourt Corbière, de Saint-Jean-d'Iberville, le R. P. Courchesne, O.M.I. de Hull, tous aumôniers de syndicats. Il y avait aussi les Pères Oblats de Notre-Dame, des représentants des Rédemptoristes et des Pères du Saint-Esprit.

Sur des sièges d'honneur, on remarquait: le maire R. Brunet, le député Alexis Caron, les évêques F.-E. Saint-Jean, E. Dompierre, A. Morin, J.-A. Maurice, J.-H. Meilleur, J.-E. Duguay, E. Perras, E. Décosse, L. Thériault. M. Moncion, président diocésain de l'Action catholique, le directeur de la Sûreté, J.-A. Robert.

MM. A. Charpentier, Em. Tellier, Osias Filion, Ger. Picard, Alp. Bourdon, officiers de la C.T.C.C., ainsi que les officiers des fédérations et aussi ceux des syndicats de Hull.

Le R. P. L. Côté

Le curé de Notre-Dame a souhaité la plus cordiale bienvenue à Son Excellence, ainsi qu'aux congressistes et syndiqués, se disant heureux de les voir dans sa paroisse en une telle circonstance. Notre-Dame n'a pas été étrangère, loin de là, au mouvement ouvrier catholique. Le congrès de fondation de la C.T.C.C. a précisément eu lieu ici, il y a 20 ans, et elle revient célébrer ce marquant anniversaire dans la même ville et sous le même temple. Votre présence, dit le R. P. Curé, nous remplit de fierté et d'espérance. Vous avez à coeur la sauvegarde d'un droit et d'un devoir sacré. C'est le droit d'union, à l'organisation professionnelle pour la protection et la défense d'intérêts légitimes; c'est le devoir sacré de garder à votre organisation son caractère fondamentalement religieux. Vous êtes avant tout les syndiqués du Christ, qui est le premier grand Ouvrier. Son Excellence est ici comme l'un des chefs autorisés de l'Eglise pour bénir et encourager le syndicalisme catholique. Sa sympathie pour ce dernier est bien connue de tous, particulièrement de la ville de Hull et de Notre-Dame.

Le R. P. Côté évoque ensuite le souvenir des Pères Oblats, qui se sont dévoués dans la paroisse à l'organisation et à l'expansion des syndicats catholiques, les Pères Guertin, Laniel, Lajoie, Bonhomme, aujourd'hui Vicaire apostolique au Basutoland, Gratton, maintenant aumônier militaire en Angleterre, Courchesne, aumônier actuel. Notre-Dame comme paroisse, par ses prêtres et ses fidèles, a fait beaucoup pour les syndicats catholiques, même financièrement, puisqu'une somme de quelque \$70,000 a été consacrée depuis les débuts à les favoriser. L'on répondait ainsi à l'appel de l'Eglise et aux directives de ses Souverains Pontifes. Il faut que l'oeuvre dure et grandisse et le voeu le plus sincère est formulé par tous pour le développement sans cesse accentué du grand et beau mouvement qui nous donne consolation pour aujourd'hui et grand espoir pour demain.

Le sermon

Dans son sermon, l'aumônier patronal du diocèse d'Ottawa, M. l'abbé Daoust, a rappelé que les bases de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada furent posées à Hull même il y a 20 ans. L'organisme revient maintenant ici commémorer cet important anniversaire. On serait tenté de faire l'histoire de cet admirable mouvement ouvrier. Mais s'il est bon de jeter un regard en arrière, il est surtout de travailler à la préparation d'un meilleur avenir.

Le syndicalisme doit reposer sur le Christ, sous peine de devenir un élément dangereux. La rançon de nos fautes individuelles et sociales se trouve dans le sang et la souffrance des millions de victimes du grand conflit actuel. On s'est trop éloigné de Dieu. Il faut comprendre que le retour à Dieu s'impose dans toute notre vie, vie individuelle, familiale, sociale. Le domaine de Dieu en effet n'est pas restreint, mais il est universel, il doit dominer même notre législation, nos lois sociales.

Le royaume de l'homme ne se bâtit pas sans Dieu ni celui de Dieu sans l'homme. Il faut redonner l'homme à Dieu et Dieu aux hommes. C'est la tâche essentielle. Tout le problème c'est celui du royaume de l'homme en Dieu. L'Evangile contient toutes les promesses du bonheur pour l'humanité. Qu'il rentre en application, et les questions sociales se trouvent résolues. Lenine, sur son lit de mort, avouait s'être trompé et reconnaître que seul l'Evangile sauverait le monde. Ce qu'il faudrait, disait-il, ce sont une dizaine de saint François d'Assises, et la Russie connaîtrait le salut. Le monde se meurt de justice et de charité. Il lui faut des hommes de coeur et de foi travaillant résolument à lui épargner les catastrophes. Quand tous, patrons et travailleurs, auront compris que nous sommes indistinctement des enfants de Dieu marchant vers le même héritage céleste, rachetés par le même sang du Christ, le monde se reprendra à être juste et à rebâtir le royaume de Dieu.

Le banquet

Plus de 350 convives ont assisté au grand banquet, en la salle du sous-sol de l'église Sainte-Bernadette, présidé par M. Rosaire Parent, président du conseil central des syndicats catholiques de Hull.

A la table d'honneur, on remarquait Son Exc. Mgr Vachon, M. Alf. Charpentier, M. l'abbé J. Bertrand, M. Gérard Tremblay sous-ministre du Travail, M. le chanoine L.-C. Raymond, M. Alp. Fournier, M.P., M. l'abbé A. Rollin, M. A. Caron, M.P.P., M. E.-C. Désormeaux, M. l'abbé R. Glande, M. le maire R. Brunet de Hull, le R. P. L. Côté, M. le Dr A. Peebles, M. le chanoine J.-A. Carrière, curé de Saint-Rédempteur, le R. P. Ls Routhier, C.S.S.R., M. l'abbé A. Daoust, M. J. O'Connell Maher, secrétaire du ministre du Travail, M. Louis Guyon, assistant-inspecteur en chef du Travail, M. A. D. Staal, du Bureau International du Travail, M. Gérard Picard, secrétaire général de la C.T.C.C., E. Tellier, O. Filion, A. Bourdon, de la C.T.C.C., plusieurs membres du conseil municipal, MM. les abbés L. Beaudoin et Martineau, le lieutenant Maurice Doran, ancien agent d'affaires des syndicats locaux, le R. P. Léon Courchesne, O.M.I., aumônier des syndicats catholiques du diocèse. M. J.-Noël Beauchamp, C.R., conseiller juridique des syndicats diocésains depuis leur fondation, M. Jacques Boucher, président de la Commission scolaire, M. Thomas Moncion, président

de l'A. C., et les principaux délégués des divers conseils centraux et fédérations ouvrières.

M. Rosaire Parent proposa lui-même les santés de l'Eglise, du roi, de la province, de la ville et de la C.T.C.C., à laquelle répondirent respectivement, S. Exc. Mgr Vachon, le Dr A. Peebles, représentant l'hon. N. McLarty, ministre fédéral du Travail, M. Gérard Tremblay, représentant du ministre provincial du Travail, l'hon. Edgar Rochette, Son Honneur le maire Raymond Brunet et M. Alfred Charpentier, président général de la C.T.C.C.

Les discours prononcés furent religieusement écoutés et applaudis avec chaleur. Nous reviendrons, dans notre prochaine édition sur le discours de Mgr Vachon et M. Gérard Tremblay.

Première séance

La première séance délibérative du congrès eut lieu le dimanche soir, à l'hôtel de ville. M. R. Parent, président du Conseil central, a souhaité la bienvenue aux délégués en termes délicats, puis il céda le siège présidentiel à M. Charpentier, président de la C.T.C.C. Il a exprimé également sa plus cordiale bienvenue à tous les délégués accourus de tous les centres de la province. Il présenta ensuite aux congressistes M. Ad. Staal, chef du service des organisations ouvrières du Bureau International du Travail, qui a prononcé un remarquable discours émaillé de très intéressantes statistiques et d'utiles renseignements. Nous reviendrons sur ce discours.

Rapport du président

M. Charpentier a ensuite présenté son rapport présidentiel pour 1940-41, un volumineux document qui traite de plusieurs points. Il rappelle d'abord la fondation de la C.T.C.C., à Hull, en 1921, et se dit heureux que l'on revienne dans la même ville pour le congrès commémoratif du 20e anniversaire. Il rend hommage aux fondateurs, les disparus comme ceux qui vivent encore, et il loue leur courage, voire leur héroïsme d'avoir mis sur pied une oeuvre aussi importante que la C.T.C.C., malgré les difficultés et les obstacles. Il rend aussi hommage à l'épiscopat de la province pour tout ce qu'il a fait pour le syndicalisme catholique. Il déplore la dissolution de la Confédération française des Travailleurs chrétiens, par suite des revers de la guerre et note que la C.T.C.C. semble rester maintenant la seule centrale ouvrière chrétienne qui évolue encore dans un pays libre.

La guerre a aussi amené le Bureau International du Travail à se transporter de Genève à Montréal. La C.T.C.C. entend collaborer avec cette organisation et est en relation avec elle.

La C.T.C.C. a accepté le fait de l'entrée en guerre du Canada et fait tout ce qu'elle peut pour seconder l'effort de guerre du pays. Plusieurs de ses aumôniers, y compris son aumônier général, est devenu aumônier militaire. Elle souhaite ardemment la victoire des Alliés et entend y contribuer dans la mesure de ses forces. Elle fait aussi le voeu que les chefs politiques du Canada, pays chrétien, soient les premiers à proposer, à la fin de la guerre, que la plus haute autorité morale dans le monde,

le Pape, soit admis aux négociations de la paix.

M. Charpentier note aussi que les diverses mesures ou réglementations du gouvernement fédéral par suite de la guerre écartent temporairement la juridiction des provinces en matière de législation sociale. La grève et le lockout sont interdits à moins d'échec de tentatives de conciliation préalables des conflits ouvriers. La politique du gouvernement pour ce qui regarde les salaires en temps de guerre n'a pas donné tout ce qu'on en pouvait attendre. Des employeurs ont manqué à la collaboration demandée et escomptée. Le droit à l'union, à l'organisation ou à l'activité syndicale en souffre. Dans Québec, les conventions collectives se trouvent désaxées. Les ordonnances relatives aux salaires minima sont en partie suspendues dans plusieurs industries.

L'augmentation modérée des salaires n'est pas la cause principale de l'inflation des prix. Il y a les exploités, l'exportation des produits, un contrôle trop élastique.

La C.T.C.C. s'efforce de collaborer pleinement avec les employeurs et le gouvernement dans les industries de guerre. Il y a bien eu la grève d'Arvida. Le ministre des Munitions a cru à un acte de sabotage de la part des ouvriers, mais l'enquête royale tenue à ce sujet a royalement lavé les ouvriers de cette accusation. Le syndicat d'Arvida, et le secrétaire général de la C.T.C.C., M. Gérard Picard, ont rendu un service signalé au pays dans cette circonstance difficile. Mais saboteurs, comme a dit crânement un député, sont les employeurs qui refusent de négocier avec les syndicats ouvriers.

Plusieurs autres faits concrets témoignent de la collaboration des syndicats catholiques avec le patronat et les gouvernements.

La C.T.C.C. considère que la loi d'assurance-chômage n'est qu'un palliatif, une mesure temporaire. Elle la croit quand même utile et nécessaire, dans les circonstances, et l'a favorisée.

Quant au rapport Sirois-Dafoe, la C.T.C.C. y voit un moyen de relèvement économique, social et moral des classes inférieures du pays. Les seuls aspects qu'elle y a considérés sont ceux de la législation sociale, du contrat de travail, de l'éducation et de l'enseignement. Les améliorations s'imposant dans ces domaines sont possibles sans centralisation fédérale.

Le gouvernement provincial a amélioré notablement la législation ouvrière et sociale et il faut lui en savoir gré. Il est à déplorer cependant qu'on retarde tant à former le conseil supérieur de l'enseignement technique et le conseil supérieur du travail.

La C.T.C.C. a entrepris une étude particulière du corporatisme et entend la poursuivre, dans le but de travailler à son avènement. Il s'agit du corporatisme reposant sur la base syndicale.

La C.T.C.C. est favorable à l'établissement de l'instruction obligatoire jusqu'à 16 ans. Le salaire familial, complété par les allocations aux familles nombreuses, est celui qui doit être réclamé en stricte justice.

Une étude a ensuite été présentée dans laquelle on formule de nouveau, à l'occasion du 20e anniversaire de la C.T.C.C., les trois grands principes direc-

(Suite à la page 3)

Faut revenir à la raison

Nous nous expliquons difficilement que les membres d'un syndicat se désintéressent de leur syndicat jusqu'au point de n'assister que rarement aux assemblées régulières et spéciales. Ce désintéressement frise un manque de sincérité et de compréhension de son devoir de syndiqué qui veut protéger ses intérêts professionnels et familiaux.

Voyez-vous les actionnaires d'une banque ou d'une compagnie industrielle et commerciale négliger d'assister à leurs assemblées et de négliger ainsi leurs intérêts individuels et collectifs? Non, cent fois non! Aussi, cette banque et cette compagnie marchent sûrement dans la voie du progrès et jouissent d'une influence grandissante. Elles commandent chacune dans sa sphère. Les ouvriers ont des intérêts aussi importantes que ceux des actionnaires à protéger efficacement.

Revenez donc à la raison, ouvriers négligents, occupez-vous de vos affaires.

Associations patronales

Dans son encyclique "Quadragesimo Anno", le Pape Pie XI s'exprime ainsi lorsqu'il parle des associations patronales, après qu'il eut parlé des associations ouvrières:

"On n'en peut dire autant, il est vrai, des associations que notre prédécesseur (Léon XIII) désirait si vivement voir se former entre patrons et chefs d'industrie; Nous regrettons beaucoup qu'elles soient si rares.

"Sans doute, ce n'est point seulement par la faute des hommes, car des difficultés fort grandes y font obstacle, Nous les connaissons et Nous les apprécions à leur juste valeur.

"Nous n'en avons pas moins le ferme espoir que ces obstacles disparaîtront bientôt, et Nous saluons avec grande joie et du fond de Notre cœur les essais heureusement tentés sur ce point et dont les résultats déjà notables promettent pour l'avenir des fruits plus grands encore".

Une comparaison

7 heures du soir... 4,000 ouvriers sortent à flots de l'heure d'adoration du premier vendredi du mois à l'église St-Sauveur, Québec. L'un de ces braves, regagnant son logis, le cœur heureux et l'âme forte, rencontre au détour d'une rue un grand gaillard de compagnon d'atelier qui, en habits de dimanche, s'en va... fêter.

Celui-ci ricanant: Tiens, c'est toi, Arthur, ah! pour le coup, tu fais pitié avec ton air de "dévotieux" sous tes guenilles de travail. Pour sûr que tu viens encore de Saint-Sauveur!

— Oui. Et après?

— Qu'as-tu fait ce soir?

— J'ai prié le Bon Dieu pour ceux qui ne le prient pas.

Le Bon Dieu! ah, ça, voilà bien une chose que je n'ai jamais pu comprendre. Je ne l'ai vu, ni entendu, ni touché. Donc, je n'y crois pas.

— Tiens, veux-tu que je t'en donne une idée? Par comparaison, tu vas saisir tout de suite.

— P...le.

— Te souviens-tu de ce que disait le vieux catéchisme, que Dieu est un esprit infiniment parfait, présent partout, etc.?

— Oui... Et la comparaison?

— La comparaison, c'est que le Bon Dieu est un *grand Esprit sans corps*, et toi, tu es un *grand corps sans esprit*.

Pour rire

— Dites-moi, ma chère, vous qui venez de vous marier, trouvez-vous vraiment une grande différence entre votre vie d'aujourd'hui et celle d'autrefois?

— Ma foi! ça ne change pas beaucoup à vrai dire. Dans le temps, je passais la moitié de mes nuits à attendre que Pierre s'en aille, et maintenant j'attends la moitié de la nuit pour qu'il soit de retour...

Balance de justice

Un boulanger des environs de Québec prenait le beurre dont il avait besoin chez un cultivateur des environs.

Un jour, il lui sembla que les mottes de beurre n'avaient plus le poids convenu, il se mit donc à les peser, et à chaque livraison il constata plus ou moins de déficit. Notre homme perdit patience et porta plainte contre son vendeur. Le juge les fit comparaître à son tribunal.

— Avez-vous des balances? demanda-t-il au cultivateur.

— Oui, Monsieur le juge.

— Et des poids?

— Je n'en ai pas.

— Comment, alors, pouvez-vous peser votre beurre?

— C'est bien simple. Depuis que le boulanger m'achète du beurre, je prends mon pain chez lui, et ce sont ses pains d'une livre qui me servent de poids pour peser mon beurre. Si le poids n'y est pas, c'est la faute du boulanger et non la mienne!

Soignez vos finances

Les membres d'un syndicat ouvrier ont le devoir impérieux de soigner les finances: recettes et dépenses. Qu'ils ne l'oublient jamais, le manque de contrôle sévère des finances est toujours le prétexte de différends à solution difficile, de la perte de

membres sérieux et aussi du piétinement du syndicat.

Les membres réunis en assemblées régulières doivent avoir des rapports aussi complets que possible et les officiers en charge des finances ont le devoir de fournir tous les renseignements réclamés par les membres, qui font honneur en temps à leurs dus mensuels, ont le droit de savoir si tous les membres sont aussi en bonne tenue avec le syndicat.

Afin d'éviter toute critique et d'éloigner toute suspicion, les rapports des finances doivent être faits selon que la constitution et les règlements du syndicat le déterminent.

Soignez vos finances et le syndicat progressera et la confiance des membres restera inébranlable.

Combles

- 1—Quel est le comble de la propreté?
- 2—De la déveine?
- 3—De l'audace?
- 4—Du savoir-faire pour un coiffeur?
- 5—De la force?
- 6—De la sensibilité?
- 7—Du zèle pour un gendarme?
- 8—De la tendresse?
- 9—Quelles sont les lettres les plus anciennes?
- 10—Quelles sont les lettres qu'on aime?

REPONSES

- 1—Essuyer un revers
- 2—Se noyer en nageant dans l'opulence
- 3—Tomber des nues
- 4—Raser les murs

5—Soulever l'indignation générale

6—Se trouver mal quand on voit quelqu'un battre le pavé, frapper une médaille, écorcher la langue française, tuer le temps.

7—Arrêter sa respiration

8—Embrasser l'horizon

9—Les lettres a, g.

10—Les lettres m. é.

Cas étrange et bien pénible

Un ouvrier qui travaille et qui ne peut subvenir aux besoins de sa famille parce qu'il est un isolé, qu'il refuse d'appartenir au syndicat de son métier, manque à son devoir de père de famille. Parce que par sa faute sa femme et ses enfants souffrent de la faim, manquant de vêtements convenables et logent dans un taudis répugnant, cet ouvrier mériterait une verte semonce d'un juge.

Pousser l'égoïsme aussi loin, mais c'est être le bourreau de sa famille. Il n'y a pas d'organisations ouvrières qui ne pourraient pas améliorer le salaire de cet ouvrier s'il avait le cœur d'appartenir au syndicat de son métier. Ce qu'un ouvrier seul et isolé ne peut faire, le syndicat le fait.

Rions un peu

L'autre jour un client facétieux se présente au guichet d'un bureau de poste et dit à la jolie brune préposée:

— Je me demande ce qui arriverait si je mettais à la boîte une lettre adressée au plus grand niais de France?

Et la jolie brune aux yeux malicieux, de répondre dans un sourire:

— Ce qui arriverait? Retour à l'envoyeur, tout simplement!

Tête du client!

* * *

Rosette. — J'ai montré à papa les vers que vous m'avez écrits pour ma fête.

Edouard. — Et qu'a-t-il dit?

Rosette. — Il m'a dit qu'il était heureux de constater que vous ne seriez jamais un poète.

Pensées

— Ce n'est point par de simples paroles, mais par des effets que la charité doit être montée.

— Le Dieu que nous adorons est le Dieu de vérité. Il déteste la duplicité et le mensonge.

— Celui qui a acquis le pain par des moyens injustes, ne mange pas son pain, mais celui d'autrui.

— Avec les jours que nous perdons par négligence, on ferait une vie.

— C'est la femme qui devrait prendre l'initiative d'une sage administration après s'être entendue avec son mari pour régler leur vie selon leurs ressources.

— Pour jouir de la sécurité, advenant l'imprévu, pour parer aux ennuis de tous genres, tels que: accidents fortuits, maladie, chômage, importé que vous ayez constamment en disponibilité une réserve en banque.



Service en Relations Industrielles

Depuis quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflits dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat; L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. NORMAN A. McLARTY,
Ministre

N. B. BRYCE M. STEWART,
Sous-ministre

L'apothéose du syndicalisme catholique

(Suite de la 1ère page)

teurs qui le guident. Ces principes sont: liberté syndicale, catholicisme et nationalisme.

Rapport du Bureau confédéral

L'effort de guerre du Canada, la législation fédérale et provinciale, l'organisation professionnelle dans divers centres, la publication du "Syndicaliste", l'administration générale sous la surveillance du comité de finances, projet d'assurance confédérale, la grève d'Arvida, la journée d'étude des organisateurs et agents d'affaires, l'organisation corporatiste de la société, les effectifs, fête à Jésus-Ouvrier, etc., furent les sujets traités dans ce rapport qui intéressa vivement les délégués. Nous reviendrons sur ce rapport.

Les résolutions

Nous résumons les résolutions adoptées au cours du congrès, tant sur le feuilleton des résolutions que sur celles des diverses fédérations:

1—Prier le gouvernement provincial de préparer un plan d'assurance-santé à base contributive, mais facultatif, tel que le plan existant dans plusieurs des provinces du Canada.

2—Faire amender la Loi des Accidents du travail, de façon que toutes les entreprises soient assujetties à cette loi.

3—Faire une grande pression auprès des autorités gouvernementales de la province afin que les employés des hôpitaux participent aux bénéfices de cette loi des Accidents du travail.

4—Intervenir auprès du gouvernement provincial pour obtenir que les distributeurs de journaux bénéficient de la loi des Accidents du travail.

5—Que soient comme maladies occasionnées par les poussières des moulins, les acides, les teintures, l'humidité qu'on rencontre dans les départements de l'imprimerie du textile, coton.

6—Faire établir une réglementation plus sévère pour l'hygiène dans toutes les industries où il y a des départements de peinture, afin de restreindre au minimum les maladies que les peintres y contractent.

7—Prier le ministère de la Santé de Québec, d'établir un Bureau médical outillé d'un laboratoire moderne sous la direction de médecins compétents pour étudier sur place les maladies causées par l'extraction de l'amiante, avec charge de tenir des filières des cas examinés, d'établir des statistiques et des A ce bureau, les ouvriers de l'amiante devront subir un examen médical à la demande du bureau ou au moins une fois l'an.

8—Faire en sorte que les règlements du conseil d'hygiène relatifs à la salubrité des établissements industriels soient observés ou amendés selon le cas, chez certains journaux de Montréal.

9—Demander qu'il soit rendu obligatoire d'avoir un système d'aération convenable, pour protéger la santé des ouvriers, dans les établissements industriels où il se fait de la réparation sur les véhicules, tel que sur la mécanique et le peinturage, et là où travaillent plus de trois ouvriers.

10—Rendre obligatoire pour les ateliers qui ont des linotypes ou monotypes, qu'elles soient munies de tuyaux auxquels adhérerait un aspirateur pour chasser l'oxyde de carbone qui est un poison vif pour l'opérateur.

11—Que défense soit faite de faire travailler dans un atelier mécanisé de toute industrie un homme seul la nuit, ce qui est considéré comme très peu prudent et même dangereux pour les ouvriers opérant des machi-

nes; advenant un accident, un homme seul ne pourrait être secouru.

12—Que la Loi de l'Assistance aux mères nécessiteuses soit amendée à l'article 3, paragraphe A, en ajoutant après le mot "hospitalisé", les mots suivants: "ou demeurant à son domicile".

13—Que l'article 44 de la loi de la Convention collective du Travail soit amendée en y ajoutant les mots "ou de classification".

14—Que le paragraphe "L" soit ajouté à l'article 20 de la Loi de la Convention collective:

"L" Exercer tous les autres pouvoirs conférés par le décret et les règlements du Comité.

15—Que l'on accorde aux inspecteurs des comités paritaires les mêmes pouvoirs que les inspecteurs des établissements industriels et commerciaux.

16—Que demande soit faite à la C.T.C.C. d'attirer l'attention du ministre du Travail de Québec sur l'attitude étrange de l'Association des Marchands Détaillants du Canada, dont le but est d'organiser les employeurs, qui aide, encourage et favorise la formation d'un syndicat de compagnie pour les employés de pompes funèbres de Montréal, alors qu'il existe déjà un syndicat régulièrement constitué.

Comme le but avoué de ce "comité d'usine" est de conclure une convention collective de travail qui ne peut être qu'au détriment des employés, ces derniers n'ont plus aucune liberté d'action.

17—Faire amender la Loi des électriciens pour que les examens soient plus sévères, qu'il y ajoute un article prévoyant l'emploi de pas plus d'un apprenti par un compagnon, et qu'aussi il soit tenu compte, dans les examens, des électriciens travaillant dans les industries et de ceux qui travaillent pour la construction.

18—Que le Congrès fasse pression auprès du gouvernement provincial pour qu'il nomme un plus grand nombre d'inspecteurs pour faire respecter les règlements d'échafaudage, afin de restreindre au minimum les accidents pour les ouvriers en construction.

19—Que le gouvernement provincial applique contre les violeurs des échelles de salaires les sanctions prévues dans l'arrêté ministériel fédéral 3884 en vigueur pour les contrats de guerre.

20—Que demande soit faite au gouvernement provincial qu'une école du textile soit fondée le plus tôt possible dans notre province, et suggère que cette école soit établie à Granby, à cause de la diversité des industries du textile qui existent dans cette localité.

21—Prier le gouvernement provincial d'ordonner sans délai, une enquête soignée à être faite par une commission sur le travail féminin dans les établissements commerciaux et industriels, au point de vue des heures de travail, de la santé et du rendement qu'on exige, plus particulièrement dans la robe, le manteau, la chemise et le vêtement intérieur pour hommes et femmes.

22—Attendu que la Commission des écoles catholiques de Montréal a accepté, il y a une couple d'années, d'enseigner dans les écoles sous sa juridiction, le Syndicalisme Catholique en se servant du catéchisme du Père Arrès, avec questions et réponses; Attendu que cela a été fait en principe seulement, puisque ce petit catéchisme n'a jamais été enseigné dans ses écoles; Attendu qu'il est de plus en plus nécessaire de procéder à cet enseignement non seulement à Montréal, mais dans toute la province:

Le Syndicat des Relieurs de Montréal prie le Congrès de présenter une résolution afin que ce dernier fasse des instances auprès du Département de l'Instruction publique pour que l'on procède à cet enseignement dans toute la province.

23—Que pression soit faite au-

près du gouvernement provincial afin qu'il oblige les administrateurs de la Loi concernant les électriciens et les installations électriques, de faire imprimer le Code sur l'électricité en français.

24—Que le gouvernement provincial, par l'intermédiaire du Congrès, fasse pression pour que le manuel des métiers soit imprimé au plus tôt.

25—Demander au gouvernement provincial et au Conseil de l'Instruction publique de préparer un manuel qui serait à la disposition des élèves des 5ème, 6ème et 7ème années (et au-dessus), qui favoriserait l'orientation professionnelle en dirigeant ces élèves vers les Ecoles des Arts et Métiers, et les écoles techniques.

26—Intervenir auprès du gouvernement provincial pour que la Loi du Salaire minimum soit amendée de manière que les Syndicats professionnels soient représentés officiellement dans les Comités de conciliation formés pour la préparation des ordonnances spéciales.

27—Que demande soit faite au gouvernement provincial d'établir, au sein de la Commission du salaire minimum, un Bureau du Textile. Vu l'importance de l'industrie textile dans la province, qu'un bureau spécial et permanent soit établi au sein de la Commission du salaire minimum, ce bureau devant être sous la direction d'un chef bilingue ayant les connaissances et l'expérience requises par l'industrie, lequel chef pourrait retenir les services d'inspecteurs spécialisés dans cette industrie.

28—L'Association des employés d'hôpitaux, comme par les années passées, demande que le gouvernement provincial n'oublie pas qu'elle est toujours anxieuse de voir à ce que le Bill 40 soit amendé, de façon à donner plus de justice aux employés d'hôpitaux.

29—Demander au gouvernement provincial d'amender la Loi des Syndicats professionnels de façon à faire passer toutes les demandes d'incorporation par le ministère du Travail, avant d'être approuvées par le secrétaire provincial; ceci pour éliminer autant que possible l'incorporation de syndicats de boutique.

30—Faire de nouvelles et très pressantes démarches auprès des autorités provinciales pour que des tribunaux du travail soient formés dans le plus court délai possible.

31—Que des démarches soient faites à la Législature de Québec, demandant la création d'un Office provincial de la Statistique basé sur le modèle de l'Office national de la statistique d'Ottawa, concernant le coût de la vie dans la province de Québec.

32—Que l'on demande au gouvernement de mettre fin au travail du dimanche dans l'industrie de la boulangerie et que des inspecteurs soient nommés pour faire respecter la loi à ce sujet.

33—Que le congrès fasse pression auprès des gouvernements pour que cesse le travail de nuit dans l'industrie de la boulangerie, partout où c'est possible.

34—Que la C.T.C.C. intervienne auprès du gouvernement provincial pour qu'il institue une commission qui aura pour travail d'établir un standard de pesée et de qualité du pain dans la province, et d'y établir des prix de revient, si possible, afin de faire disparaître la concurrence déloyale qui se pratique entre les employeurs dans cette industrie, et qui par ce fait empêche les employés de l'industrie d'obtenir des salaires raisonnables.

35—Que le Congrès intercede auprès du gouvernement fédéral pour que la Loi des Pensions aux vieillards soit amendée en réduisant l'âge de 70 ans à 65 ans.

Nous reviendrons sur les autres résolutions adoptées, au congrès.

C'est à y penser

Maitres et employés barbiers, ayons donc cette fierté, cette sincérité et cette volonté qui résistent à toutes les intrigues avouées ou en sous-main. Ne permettez à personne de saboter votre profession.

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

L'économie

doit être pratiquée par toutes les personnes de la famille, car elle bénéficie à toutes, sans exception.

L'ouverture d'un Compte d'Épargne est un acte essentiel dans la pratique de l'économie.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social :

221, rue St-Jacques ouest,

Montréal

316 succursales et bureaux

"OU L'ÉPARGNANT DÉPOSE SES ÉCONOMIES"



GANTERIE

Gilets de cuir — Tricots
Vêtements de travail Chemises

Costumes pour le sport,

etc., etc,

Acme Glove Works Limited

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

Tannerie : 4900, rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURE

TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :

939, SQUARE VICTORIA

MONTREAL

GATEAU

au MEL-O-ROL

recouvert de crème fouettée

Grands et petits raffaleront de ce NOUVEAU gâteau fait exclusivement avec de la nouvelle crème glacée MEL-O-ROL de la crème fouettée Joubert... Ce gâteau alléchant sera le clou de vos repas de famille et de vos réunions sociales, tant par son apparence appétissante que par son goût savoureux. Achetez-en pour vous-même et offrez-en comme cadeau. Commandez au département des Fantaisies Glacées.

Le gâteau au

MEL-O-ROL

FRONTENAC 3121

- est prêt à servir sur réception;
- se tranche facilement en tranches égales;
- est fait en grosseurs de 8 à 20 portions;
- constitue le dernier cri en dessert à la crème glacée.

Joubert
LIMITÉE

Annouer dans notre journal c'est faire une oeuvre sociale

Les industries et commerçants, en nous donnant leurs annonces, atteignent des milliers de lecteurs qu'ils ne peuvent atteindre autrement. En effet, *La Vie Syndicale* est distribuée chez tous les membres de nos syndicats, ce qui veut dire que dans les foyers on la lit, car il y a une matière à lire qui intéresse tout le monde.

Elle est encore distribuée dans tous les centres de la province où on compte des syndicats et même dans plusieurs autres provinces du Canada.

Nous prenons la liberté d'attirer la bienveillante attention des industriels et des commerçants sur le fait que la direction entreprend une grande campagne de propagande de par notre ville et dans la province dans le but d'augmenter le tirage, et les perspectives de succès sont les plus encourageantes. Afin d'ajouter à l'intérêt du lecteur, nous avons inauguré un service de vignettes et nous comptons que les améliorations apportées à *La Vie Syndicale* nous permettront d'en augmenter sous peu le nombre de pages.

Pour plus amples renseignements, on peut signaler FA. 3694, le matin, de 9 h. à 11 h. 30 et de 1 h. 30 à 5 heures p. m.

Pour assurer la paix sociale et industrielle chez nous, il importe de voir à ce que notre journal atteigne le plus grand nombre de travailleurs, aussi est-ce pour cela que dans chaque numéro, il y a une matière variée capable d'intéresser chaque catégorie d'ouvriers et d'ouvrières comme aussi les membres de la famille.

De la nécessité de l'instruction

Il n'est point nécessaire d'avoir une profonde expérience de la vie pour s'apercevoir qu'une bonne dose d'instruction est nécessaire si l'on veut faire son chemin dans la vie.

D'abord, quel est aujourd'hui, en ce vingtième siècle, en ce siècle de progrès, en ce siècle où la science marche à grands pas, quel est l'homme qui réussit à percer sans se spécialiser dans quelque branche?

Dans chaque métier, dans chaque carrière, les méthodes sont nouvelles. Pour l'ouvrier, à cause des progrès de la mécanique, son métier est une rééducation constante. Il en est de même dans toutes les branches de l'activité humaine.

L'ignorance n'a donc plus sa place aujourd'hui dans toutes les branches de l'économie sociale et domestique. Un jeune homme ou une jeune fille sachant à peine lire ou compter? Ça ne se conçoit plus aujourd'hui. La société moderne, devant l'impérieuse poussée du progrès, chasse hors de ses cadres les gens qui se complaisent dans une ignorance crasse, ceux qui tiennent aux méthodes des siècles passés.

Celui qui ne veut pas s'instruire aujourd'hui est fatalement condamné au chômage ou à la médiocrité. Il reste un éternel subalterne, autrement dit "un scieur de bois ou un porteur d'eau".

Du cultivateur au gérant de banque, tous doivent posséder de l'instruction aujourd'hui s'ils veulent marcher de l'avant et se tenir au diapason du siècle.

Pensons-y donc

Les ouvriers et ouvrières de l'industrie du vêtement masculin et féminin ont besoin d'une organisation incorporée, parce que plus responsable, pour protéger leurs intérêts professionnels et sociaux.

Il faut de toute nécessité que les membres assistent aux assemblées, paient en temps leurs contributions. Il faut aimer son union et la défendre avec énergie contre les attaques des rivaux et des jaloux.

Le syndicat et l'ouvrier

Qu'avons-nous besoin d'étrangers pour venir régler et dicter les conditions de travail, les heures de travail et les salaires de nos ouvriers des diverses industries canadiennes?

Que penser de ces unions neutres aux chefs sans foi, ni loi, le plus souvent de tendances cramoisies?

La charité et la justice sont absentes du programme de ces chefs. Ils voient dans la vie, un temps très court où l'on doit accumuler les richesses. Ils éclairent le sens de la vie avec un flambeau pas très lumineux.

"Seigneur, éclairez les esprits des pauvres catholiques qui sont aveugles. Qu'ils entendent donc une bonne fois la voix de l'Église, même s'ils n'en comprennent pas toute la profondeur et la justesse".

Seuls les syndicats catholiques répondent aux besoins de nos ouvriers et de notre province.

Le patron, pour le syndique, est un père, un ami avec lequel compréhension et collaboration sont possibles...

Tâche de demain

Une nouvelle année syndicale vient de commencer. Que réserve-t-elle aux ouvriers et aux syndicats?

Nul ne le peut dire de façon certaine, car l'avenir n'appartient qu'à Dieu.

Ce qui est cependant certain, c'est que les ouvriers auront encore des devoirs à remplir envers le syndicat de leur métier, envers les membres du syndicat, envers leurs compagnons de travail, envers leurs patrons, envers ceux qui comptent sur eux et qui dépendent d'eux; ils auront encore des efforts individuels et collectifs à tenter et à soutenir pour obtenir que leurs conditions de travail soient de plus en plus humaines, que leurs salaires soient plus proportionnés au coût de la vie.

Les ouvriers doivent se bien pénétrer de cette vérité que le syndicat de leur métier est la planche de salut qu'on jette à celui qui est en danger de se noyer, le lien qui retient et entraîne, la force invisible mais réelle qui en impose quand même par ses actes.

En effet, ce qu'un ouvrier ne peut pas faire et obtenir, le syndicat le fait et l'obtient avec une facilité qui étonne, émerveille. Il est comme le câble composé de centaines de petits fils qui isolément sont des faiblesses, devenues une force par leur réunion.

Aller vers le syndicat, mais c'est employer le seul moyen efficace de se bien protéger et de faire oeuvre utile à tous.

Augmentons la valeur numérique, économique et morale de nos syndicats et nous verrons nos ouvriers plus heureux, nos industries plus prospères et la paix sociale régner en notre ville, en notre province pour le besoin de tous et de chacun.

L'autorité

L'autorité, le pouvoir, c'est ce qu'on devrait respecter avant tout, c'est ce qu'on critique le plus, c'est ce qu'on épargne le moins, c'est ce qu'on oublie le plus tôt, c'est ce qu'on rejette le plus loin: disons le mot, c'est ce qu'on méprise davantage.

L'insoumission est partout, l'obéissance nulle part. Dans les pensées et les paroles de la plupart des hommes, c'est l'indiscipline qui gouverne et la révolte qui règne.

L'autorité est la plus petite comme la haute des questions, c'est-à-dire qu'elle s'étend aux plus petits détails comme aux plus grandes choses, c'est le membre le plus important dans la famille, le plus savant livre dans l'école, le meilleur outil dans l'atelier, la plus sûre règle de conduite dans tous les états de la vie.

La justice doit être le guide de nos patrons et des ouvriers

Il est absolument nécessaire que les employeurs se pénétrant bien de cette vérité qui veut que les ouvriers soient traités humainement et avec la justice que les employeurs ont le droit d'exiger de leurs ouvriers.

Ils ne doivent pas non plus oublier que les ouvriers, satisfaits de leur sort et de leur salaire travaillent avec plus d'entrain et avec plus de contentement, ce qui veut dire que le rendement est meilleur.

Puisque le capital-argent et le capital humain sont faits pour vivre l'un à côté de l'autre, pour se bien comprendre et collaborer afin de faire un succès de l'entreprise, il faut donc de toute évidence que la justice soit le guide de tous les actes individuels et collectifs.

Patrons et ouvriers doivent donc ne jamais cesser de travailler la main dans la main et faire en sorte que la bonne entente ne cesse ni ne s'amoindrisse, que la confiance mutuelle devienne encore plus complète. Qu'on y songe donc!

La famille

Dans une famille, tous ont en vue l'avantage de tous, parce que tous s'aiment et que tous ont part au bien commun.

Il n'est pas un de ses membres qui n'y contribue d'une manière diverse selon sa force, son intelligence et ses aptitudes; l'un fait ceci, l'autre cela, mais l'action de chacun profite à tous, et l'action de tous profite à chacun.

Qu'on ait peu ou beaucoup, on partage en frères; nulle distinction autour du foyer domestique. On n'y voit point ici la faim, à côté de l'abondance.

La coupe, remplie des dons de la nature, passe de main en main, et le vieillard et le petit enfant, celui qui ne peut plus ou ne peut pas encore supporter la fatigue, et celui qui revient des champs ou de l'usine le front baigné de sueurs y trempent également leurs lèvres.

Leurs joies, leurs souffrances sont communes. Si l'un est infirme, si l'un est malade, s'il devient avec l'âge incapable de travail, les autres le nourrissent et le soignent; de sorte qu'en aucun temps il n'est abandonné.

(D'après Lamennais)

C'est à y penser

Les employés barbiers ont-ils réalisé que la division qui existe présentement parmi eux nuit à l'extrême à leur profession, aux améliorations qui sont si nécessaires aux employés. Pourquoi, on devrait se le demander, un si grand nombre d'organisations qui divisent au lieu d'unir sous l'inspiration d'une seule pensée: Promouvoir les intérêts particuliers et généraux.

On ne tire pas de l'huile d'un mur

Mais on en tire de la chaleur par rayonnement. Ce système de chauffage est prodigieux; il répond à toutes les exigences de la vie moderne. Concessionnaires du brevet, nous vous en expliquerons le fonctionnement à nos bureaux ou demandez la notice explicative. Tels que pratiqués par nos experts, la plomberie et le chauffage sont un métier d'art.

Téléphone: MA. 4184
360 est, rue Rachel
MONTREAL



Pour être Malheureux

Penser à soi constamment, en énumérant tous les torts de son entourage, sans reconnaître ceux qu'on peut avoir soi-même.

Se dire qu'on est malheureux, et qu'il n'y a rien à faire pour améliorer son sort.

Ne pas vouloir se distraire honnêtement, quand on a besoin de distractions.

Ne pas penser à ceux qui sont plus mal partagés que soi. Ils sont légitimes.

Ne jamais prêter au prochain de bonnes intentions dans ses paroles.

Ne pas songer à remercier Dieu de tous les bienfaits dont il nous a gratifiés.

Ne pas savoir que la richesse amène très souvent des peines et des divisions dans les familles.

Désirer souvent ce qu'on n'a pas.

Dédaigner ce qu'on possède.

Ne pas s'intéresser au sort des plus malheureux que soi, en attendant leurs souffrances morales ou physiques.

Se spécialiser

Quand le jeune homme termine ses études primaires, il a acquis des connaissances basiques. L'arithmétique, la grammaire, la géographie et l'histoire lui sont familières; mais son savoir lui suffit-il à se lancer dans la vie? S'il le fait, son degré d'instruction étant passable, il se débrouillera mais avec difficulté. Au milieu des embûches l'une des premières choses qu'il va réaliser, c'est que, de nos jours, ce qui compte c'est d'être spécialiste.

Parmi les cours qui peuvent former des experts sont ceux où le professeur enseignera la technique, le génie ou encore les sciences commerciales.

Manufacturiers de bijouterie

C. Lamond & Fils Ltée

Médailles et Bagues pour Gradués

Insignes émaillés pour Sociétés.

929, rue Bleury - MA. 7769

Pensées

— Dieu a fait les baisers des enfants pour les larmes des mères.

— L'égoïsme est une sorte de vampire qui vient nourrir son existence de l'existence des autres.

— Plus vous vivez, si vous vivez bien, moins vous penserez à vous-mêmes.

— Le salaire de famine est le pire ennemi de l'ouvrière.

— L'ouvrier sobre et honnête a besoin d'un salaire suffisant pour rencontrer toutes ses obligations et vivre dans une certaine aisance.

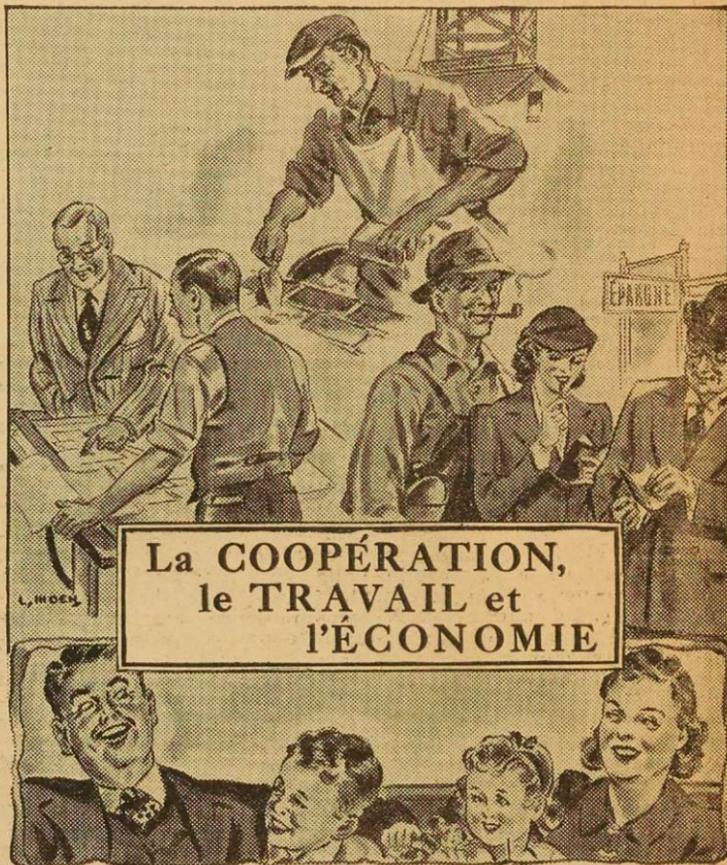
— Les pouvoirs publics ont le devoir d'aider les ouvriers à devenir des propriétaires.

— Le jeune ouvrier qui n'a pas d'ambition ne sera jamais qu'un médiocre ouvrier.

— Si les ouvriers voulaient se donner la peine de bien réfléchir, ils verraient bien vite, qu'ils ont plus que jamais l'impérieux devoir de rester solidement unis, donnant ainsi à l'organisation ouvrière, cette force capable de résister à ses farouches ennemis.



Ce journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée), Georges Pelletier, administrateur.



sont les pierres de touche de toute vie heureuse et réussie.

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Fondée en 1846

Coffrets de sûreté à tous nos bureaux

SUCCURSALES DANS TOUTES LES PARTIES DE LA VILLE

LE COIN DE LA FAMILLE

La paix au foyer

La paix domestique règnera au foyer familial si Dieu y est le souverain Maître. Où réside la piété, là règne Dieu.

Si Dieu n'est pas au foyer conjugal, que restera-t-il entre les époux pour cimenter leur union?

La première condition pour remplir une obligation difficile, c'est d'y croire fortement. Or, qui croit fortement au devoir sans le secours de la foi religieuse? Personne, si ce n'est le vrai chrétien, le vrai croyant. La certitude de son devoir est sa grande force dans les combats qu'il livre pour la cause du bien. Or, nulle part dans la foi religieuse, l'affirmation du précepte n'est plus nette et plus ferme qu'en matière de vie conjugale et domestique. Il faudrait citer l'Evangile, de longs et multiples passages de saint Paul relatifs aux devoirs des époux, des parents, des enfants, et des sujets et qui tous aboutissent à l'établissement et à la garantie de l'ordre, de la paix et par conséquent du bonheur de la famille.

L'apôtre saint Paul, dans ses admirables enseignements aux époux, insinue clairement que leur union et l'appui mutuel indispensable aux fins du mariage, exigent d'eux une triple réciprocité.

Du respect. La réciprocité du respect n'entraîne pas l'égalité absolue. La femme est la reine du foyer, mais l'homme en est le roi. L'épouse sera donc obéissante, et saint Paul lui en fait un devoir; mais cette sujétion n'aura rien d'humiliant "pourvu qu'elle obéisse à son époux comme à Dieu"; car l'homme est la tête de la femme comme le Christ est la tête de l'Eglise. De même donc que l'Eglise est soumise au Christ, qu'ainsi les femmes soient à leurs maris. Le respect engendre la confiance. Quand deux êtres se sont unis devant Dieu, quand ils ont échangé en face de son autel des serments sacrés, c'est un devoir pour chacun d'eux de compter sur la fidélité de l'autre. C'est parce que l'épouse est la servante du Christ que l'époux croit à sa vertu; c'est parce que l'époux a dompté ses passions sous le joug de l'Evangile que la femme se repose sur la constance de sa tendresse. De cette mutuelle assurance descend sur leur union une très grande paix. Pas une pensée qui ne s'échange, pas une joie qui ne soit partagée, pas une douleur par la confiance que s'en font ces deux êtres, résolus à porter ensemble tous les fardeaux de la vie.

La confiance et le respect ne subsistent que par la pratique de la religion chrétienne. Qui est fidèle à la loi divine sera fidèle à la loi conjugale. Dans le prochain numéro, nous parlerons de l'amour qui doit exister entre les époux pour assurer la paix au foyer.

Abbé Lucien VALOIS,
Ass.-aumônier des Syndicats.

Chrétienne avant tout

La jeune fille intelligente, libre, morale, doit être en plus et avant tout chrétienne, surnaturelle. Elle reproduira la vie du Christ jeune homme à la maison de Nazareth. Nous sommes tous, par la grâce, les frères de Jésus-Christ, les membres vivants d'un corps dont il est la tête. Nous devons nous montrer dignes de cette noblesse sublime qui entraîne de sublimes et édifiants devoirs. Jeunes filles, faites revivre, à votre manière gracieuse et pudique, les pensées, les amours et les gestes du Christ. Chrétiennes dans vos pensées, appliquez-vous encore à vous instruire de son esprit, qui est un esprit de vérité. La vérité délivre de l'illusion, et du mensonge. L'Evangile, la bonne nouvelle, nous révèle les secrets de la divine pensée; il nous apprend le vrai sens de la vie. Faites de l'Evangile une étude sérieuse et constante. Vous y découvrirez les moyens de rendre votre piété intérieure, profonde, vraie. Les dévotions, en marge de l'Evangile, ne sont trop souvent qu'une routine, une mode, des formalités vides, un pharisaïsme détestable et si formellement répudié par le Divin Sauveur.

Sans cesser de s'épanouir humainement, la jeune fille sera donc une fleur surnaturelle et chrétienne. La grâce ne détruit pas la nature; elle la pénètre, l'élève, la perfectionne, sans la briser. La jeune chrétienne gardera le charme et la fraîcheur de son âge. Ce charme et cette fraîcheur seront comme le signe sensible de la grâce invisible qui est en elle, selon l'exemple du Verbe fait chair qui nous est apparu "plein de grâce et de vérité".

Le nettoyage des casseroles

Enduire un chiffon de savon minéral, frotter, rincer à l'eau tiède, laisser sécher sur une plaque de fourneau chaude. Un chiffon graissé au savon de bonne marque, suivi d'un rinçage à l'eau chaude donne aussi d'excellents résultats.

Quand on n'a pu éviter qu'une casserole se prenne, ne la nettoyez pas à l'eau de cristaux employez le gros sel de cuisine. laissez le sel et l'eau travailler pendant trois à quatre jours puis mettez à feu doux. Le malheur sera réparé.

Pour rire

GEOGRAPHIE DROLATIQUE
Zone torride: jeunesse de 20 ans.

Zone tempérée: amour de 40 ans.

Zone glaciale: veuf de 60 ans.
Pôle nord: célibataire de 80 ans.

Points cardinaux: argent, plaisirs, santé et mode.

Grand désert: l'ignorance.
Chaîne de montagnes: obstacle à l'observation et la réflexion.

Torrent impétueux: toute application sérieuse.

UN ORATEUR ADROIT

Lors des dernières élections un rentier de petit village de la province de... avait été élu député.

Quelque temps après son élection, il réunit ses électeurs dans le but de les remercier du grand honneur qu'ils lui avaient fait. Il commença ainsi son discours:

Mes chers amis je ne dirai pas, Mesdames et Messieurs, je vous connais tous trop pour cela.

Le professeur. — Pouvez-vous me dire quelque chose au sujet de l'acide prussique?

L'étudiant. — Oui. C'est un poison mortel. Une goutte sur le bout de votre langue tuerait un chien.

Monsieur. — Justine, pour mon dîner, ce soir, vous me ferez deux oeufs sur le plat.

Justine. — Que Monsieur me pardonne, mais je ne sais pas; chez moi, ce sont les poules qui les font.

Les deux gosses.
— La foudre a cassé un arbre dans notre jardin.

— Chez nous, l'orage a cassé une canne sur le dos de papa. C'était maman qui faisait la foudre!...

Sanctification du dimanche

Le jour du Seigneur existait sous l'ancienne loi comme sous la nouvelle.

"Vous observerez le sabbat, car c'est pour vous une chose sainte.

"Celui qui le profanera sera puni de mort. (Exode XXXI, 14).

Depuis Jésus-Christ, le jour du Seigneur est le dimanche en souvenir de la résurrection du Sauveur.

Pour sanctifier le dimanche, il faut:

Assister à la messe.

S'abstenir des travaux qui sont défendus.

Eviter les plaisirs dangereux... Ils doivent être évités en tout temps, à plus forte raison le dimanche.

Il faut assister à la messe en l'entendant tout entière, avec foi, attention et dévotion.

C'est un péché de travailler le dimanche sans motif légitime.

Ceux qui travaillent le dimanche sans motif légitime sont coupables.

Les divertissements sont permis le dimanche, pourvu qu'ils soient honnêtes et n'empêchent pas d'accomplir les devoirs religieux.

Savoir parler

Maman — Tiens, Bébé, voici les ânes qui passent, compte-les. ce sera pour toi une bonne leçon.

Bébé — Un âne, deux nânes... Maman — Mais non, on ne dit pas deux nânes, on dit deux ânes.

Bébé — Trois ânes, quatre-z-ânes.

Maman — Oh! mais non, voyons Bébé, il ne faut pas dire quatre-z-ânes. Il faut dire quatre ânes.

Bébé — Quatre ânes, cinq-crânes.

Maman — Oh! enfin, Bébé, tu le fais exprès... On ne dit pas cinq crânes, on dit cinq ânes...

Bébé — Cinq ânes, six cânes...

Maman — Oh! c'est impatient. Je te le répète, il ne faut pas dire six cânes... Il faut dire six ânes.

Bébé — Six ânes, sept-z-ânes...

Maman — Oh! mon pauvre Bébé, je crois que tu ne pourras jamais compter...

Bébé — Oh! maman, c'est toi qui ne sait jamais ce que tu veux...

Faut aimer ses parents

Aimer ses parents, ce n'est pas seulement les embrasser quand nous sommes petits, leur écrire des lettres affectueuses quand nous en sommes éloignés. Toutes ces marques d'attachement sont assurément bien touchantes, mais elles sont insuffisantes si elles ne sont pas accompagnées de témoignages plus actifs, où notre personnalité, où nos intérêts les plus chers sont engagés. On doit aux parents âgés, infirmes, pauvres, les aliments, c'est-à-dire tout ce qui est nécessaire à la santé et à la vie. Quel est le coeur d'enfant qui se satisfait d'aussi peu? La piété filiale transforme en une joie ce devoir de soutenir la vieillesse ou la pauvreté; l'amour et la reconnaissance en multipliant les preuves, et nos chers parents, brisés par l'âge, fatigués par les soins qu'ils ont prodigués à notre jeunesse, épuisés par la lutte qu'ils ont soutenue pour nous, s'endorment pour toujours entre nos bras, en emportant au moins cette certitude que, même disparus, ils sont encore, par les souvenirs qu'ils nous laissent, toujours présents au milieu de leur famille.

Un bon papa

Il s'est préparé à son mariage dans des fréquentations nonnées, dont il ne garde aucun remords.

Il a étudié attentivement celle qui est devenue son épouse, pour toujours la comprendre.

Il s'attendait aux différences de goûts, d'opinions; mais il se disait qu'un amour sincère trouve vite un terrain d'entente. Maintenant cela se réalise.

Dieu leur a donné huit enfants: chacun des huit se sent aimé de son papa et pense qu'il n'y a pas, dans le monde, un homme plus aimable que lui.

A mesure que ses enfants grandissent, il s'applique à bien connaître chaque caractère. Il pourra ainsi mieux les diriger.

Il ne prend aucune décision de quelque importance sans avoir consulté sa femme et s'être mis d'accord avec elle.

Il ne donne pas d'ordres; il use plutôt de suggestions: "Si tu agissais de telle manière, ne penses-tu pas que ça vaudrait mieux?"

Il parle avec douceur; il donne le bon exemple.

S'il punit, c'est après avoir épuisé tous les autres moyens de correction; avec justice, en faisant accepter le châtiment comme un remède bienfaisant.

Il ne laisse pas une question sans réponse; il favorise les confidences des enfants en les prenant au sérieux.

Ses conseils sont pénétrés de bon sens et d'esprit chrétien. C'est que chaque jour il demande au Saint-Esprit le don de conseil et toutes les grâces nécessaires dans la tâche délicate de l'éducation.

Est-ce toi ?

Je connais un vilain garçon. Il n'écoute pas sa maman à la maison.

Il se lève tard le matin, ne pense pas au bon Dieu et n'aime pas l'école. Au lieu de se rendre à la classe, il s'arrête à regarder les vitrines ou insulte les passants.

Il court après les voitures-autos pour se faire poursuivre par le policier.

Ce n'est pas tout. Il n'est pas poli. Il siffle dans les rues; le mauvais garnement file quand il se voit sur le point d'être pris.

A l'école, même conduite. Il ne veut faire que ce qui lui plaît.

Ses livres et ses cahiers sont déchirés. Ses voisins d'étude ne peuvent le souffrir, et personne ne veut jouer avec lui, il est par trop grossier.

Pendant que l'on explique la leçon, il bavarde ou tâche d'attirer l'attention de ses compagnons par quelques vilains tours.

Il faudra le chasser de l'école: mais que vont dire ses pauvres parents? Sa pauvre mère va pleurer et une mère ne doit pas pleurer.

Que va devenir ce garçon grand?

Quel homme va-t-il faire?

De grâce, si c'est ton portrait, corrige-toi, mon petit ami, et bien vite.

"Ordre Social".

Aux enfants

Votre oncle "Elz" vous revient avec quelques conseils utiles:

— Soyez toujours soumis et respectueux.

— Ne critiquez jamais maman et ne lui refusez jamais de lui obéir.

— Soyez des écoliers assidus, studieux. Ce que vous perdez par votre dissipation, vous le regretterez toute votre vie.

— Ne soyez pas surpris si vos parents et vos maîtres vous corrigent, car ils veulent votre bien futur.

— L'enfant, qui ne veut pas s'instruire, se ménage les pires conditions de vivre une fois adulte.

— Fuyez le mauvais compagnon comme vous fuiriez un gros serpent. L'un tuera votre âme et le second tuera votre corps.

— A l'école, soyez obéissant et sachez toujours bien vos leçons.

— Un enfant paresseux, grossier et menteur est un contagieux qu'il faut fuir.

Gâteau aux pommes

Ayez deux bonnes livres de pommes, enlevez-en les pépins et coupez-les en rondelles très minces. Prenez ensuite une demi-livre de pain rassis, retirez la croûte, coupez en fines tartines. Beurrez un moule. Disposez en couches alternées le pain et les pommes.

Faites chauffer une grande tasse de lait sucré et aromatisé, et versez-le sur le gâteau. Faites cuire à feu doux pendant deux heures. Laissez refroidir, démoulez et servez. Vous pouvez, aussitôt démoulé, verser sur ce gâteau, une crème à la vanille encore un peu chaude ou une légère bouillie au caramel.

PHARMACIE PINSONNAULT

1300 RUE ONTARIO EST, COIN PLESSIS — MONTREAL
Tél. AMherst 5544 — CHerrier 0376

Où va votre argent

Dépensez-vous tout ce que vous gagnez? Il est toujours possible de faire quelques économies. Economisez-vous autant que vous le pouvez? Il est presque possible d'économiser davantage. Ce qui compte, c'est l'épargne régulière. Mettez de côté chaque semaine, chaque quinzaine ou chaque mois, une partie de votre salaire ou de vos revenus. Ouvrez aujourd'hui un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$160,000,000
534 bureaux au Canada
66 succursales à Montréal

La chronique syndicale

Les officiers et les membres des syndicats ont été très actifs durant les mois de vacances.

La préparation du congrès de la C.T.C.C., des fédérations et de la manifestation religieuse de fête du travail et l'étude des résolutions à être soumises aux divers congrès ont absorbé l'attention de tous et de chacun.

Ce qui est surtout remarquable c'est le bon esprit qui préside à toutes ces activités: obtenir toute la justice due au travailleur consciencieux, maintenir l'entente entre le capital-argent et le capital humain et soutenir avec générosité l'effort de guerre afin d'éloigner de la patrie canadienne les horreurs de la guerre.

Une faculté

Les ennemis des syndicats catholiques accusent ces derniers d'être des organismes sous la tutelle des patrons.

C'est une autre grossière erreur au crédit de ces ennemis à courte vue et à bien petit jugement. Les syndicats, quand il n'y a pas d'autre moyen de régler un différend, ne se gênent pas de faire une grève juste. Il y a plusieurs preuves pour prouver cet avancé.

Engagement d'honneur

Voici le texte même de l'engagement d'honneur intervenu le 15e jour d'août 1941 entre l'Association des marchands détaillants du Canada — Section des entrepreneurs en plomberie et chauffage, ci-dessus mentionnée comme association et représentée par son président, et le Syndicat des plombiers et poseurs d'appareils de chauffage de Montréal et de la banlieue, ayant son siège social à Montréal, dans la province de Québec, également représentée par son président:

1 — Les membres de l'Association s'engagent sur l'honneur à n'employer que des ouvriers reconnus soit comme aspirants, soit comme membres du syndicat des plombiers et poseurs d'appareils de chauffage de Montréal et de la banlieue, un délai d'un mois étant prévu pour l'adhésion d'un nouvel employé au syndicat.

2 — En retour, le Syndicat aidera de toutes ses forces à maintenir la bonne discipline dans les boutiques et collaborera en ce sens avec l'Association.

3 — Il est entendu que les deux parties reconnaîtront l'échelle des salaires déterminée par le contrat collectif de travail assujettissant les deux parties, tel que publié dans la *Gazette Officielle de Québec*, en date du 16 août 1941.

4 — Les patrons devront permettre au percepteur autorisé du syndicat de faire la collection des redevances des membres dans les boutiques après les heures de travail.

5 — Le présent engagement d'honneur entre en vigueur le jour de sa signature et restera en force du 15 août 1941 au 31 avril 1942. La dénonciation dudit engagement d'honneur devra être faite par écrit trois mois avant son expiration et à défaut de dénonciation de la part de l'une des parties contractantes, les deux parties devront se conformer à la continuation dudit engagement d'honneur pour une période d'un an, c'est-à-dire renouvelé automatiquement.

Fait ce 15e jour d'août 1941. Laurent Hirbour, président, Section des entrepreneurs plombier et chauffage, l'Association des marchands détaillants du Canada; Albert Gibeau, président, Syndicat des plombiers et poseurs d'appareils de chauffage. Témoins: MM. Albert Archambault et J.-R. Lapointe.

Les boulangers

Le syndicat de la boulangerie et pâtisserie a récemment donné la preuve de sa valeur numérique et économique en sortant victorieux d'une grève des membres de sa section des vendeurs de pain.

La lutte, menée avec entrain

par les officiers du syndicat, dont M. Alb. Sénécal, agent d'affaires, et avec l'appui de quelques officiers du Conseil centre, MM. E. St-Amand, R. Bellemare et E.-A. LaCaire, fut de courte durée. Une entente conclue entre les parties mit fin à cette grève, avec le résultat suivant: reconnaissance du syndicat, atelier fermé et autres choses fort appréciables, dont nomination d'un comité d'arbitrage pour voir à la fixation des conditions de travail.

Le règlement de cette grève est une éloquente réponse aux critiques jaloux et destructeurs et une invitation aux boulangers et vendeurs de pain à joindre sans plus de retard les rangs du syndicat.

Dans le vêtement

L'Union nationale du vêtement mène une vie des plus actives; les officiers, officières et les membres des deux sexes manifestent un dévouement et un courage qui font que des progrès considérables s'accomplissent au bénéfice de tous.

Les uns et les autres secondent, et dans la mesure la plus large, les efforts des officiers des trois sections: de la fourrure, de la robe et de la chemise, ainsi que de l'agent d'affaires, M. A. Forte. Les heureux résultats jusqu'ici obtenus: augmentations de salaires, améliorations dans les conditions de travail et la reconnaissance de l'atelier fermé, etc., sont la juste récompense des efforts concertés et soutenus grâce à une bonne discipline.

La valeur légale, morale, économique et numérique en impose au patronat et devrait être une pressante invitation aux ouvriers et ouvrières de cette industrie à s'enrôler sous la bannière de cette vaillante union.

Employés de banque

L'Association professionnelle des employés de bureaux de la province de Québec — de Québec — vient de charger son comité exécutif de préparer un projet d'ordonnance en faveur des employés de banque. Ce projet sera confié à M. Wilfrid Lacroix, député de Montmorency aux Communes, pour être présenté au ministère fédéral du Travail.

C'est au cours d'une réunion récente, uniquement consacrée à l'étude des conditions de travail auxquelles sont présentement soumis les employés de banque en notre province, que cette décision a été prise. L'Association professionnelle des employés de bureaux, fondée en 1939, est affiliée à la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada.

L'industrie textile

Dix-sept mille fileurs et tisserands sont présentement à l'oeuvre dans quatorze fabriques de la province de Québec pour fournir à l'armée canadienne et à l'armée anglaise du matériel pour l'habillement des troupes et diverses fins de défense, à une cadence que l'on aurait cru d'abord impossible à obtenir.

Pour sa part, à elle seule, la Dominion Textile a produit, depuis le début de la guerre, assez de matériel pour entourer la terre, à l'Equateur, sur une largeur de 18 pouces, et du coton pour fabriquer 1,376,000 uniformes.

Ces fileurs et tisserands fabriquent actuellement du matériel pour les fins les plus variées, telles qu'uniformes, sacs, tentes, bandouillères, étuis pour armes, toiles pour camions et autres véhicules motorisés, pneus, pièces de camouflage, attaches de ballons, lacets de souliers, etc.

Ouvriers de Granby

L'on apprend avec plaisir que les autorités de l'Elastic Web a accordé des améliorations sensibles au point de vue salaires, à leurs nombreux employés.

De fait, l'on nous rapporte que les apprentis de première année recevront 25c l'heure; ceux ayant de 1 à 5 ans de services, 27 1-2 c

l'heure et tous les employés de plus de 5 ans, 30c l'heure.

Pour les femmes, les salaires varieront de 22c à 25c l'heure.

De plus, les autorités permettront l'affichage des assemblées du Syndicat dans l'atelier et la reconnaissance du conseil des employés de l'Elastic Web, ce qui augure bien pour la reconnaissance officielle du Syndicat pour plus tard.

Boni de vie chère

Une délégation du Syndicat des employés de tramways de Montréal, composée de MM. Alf. Charpentier, président de la C.T.C.C.; J.-A. Chagnon et Ph. Girard, respectivement président et agent d'affaires du syndicat, s'est rendue à Ottawa où une entrevue eut lieu avec les représentants du ministère du Travail.

Les délégués ont demandé au gouvernement fédéral de "persuader la Compagnie des tramways de Montréal de donner un boni de guerre de \$1.93 par semaine à ses employés" ou "de former un comité d'arbitrage pour régler le différend".

On sait que le Syndicat a envoyé à 3,165 employés de tramways une lettre circulaire "demandant au ministre fédéral du Travail de persuader la compagnie de donner un boni de guerre à son personnel". Les lettres devaient être signées et retournées au syndicat pour que ce dernier puisse les remettre aux représentants du ministère. La délégation a remis au ministère exactement 2,289 lettres signées, pour démontrer au ministère que la majorité des employés de la compagnie appuyaient la requête du syndicat.

Les autorités du syndicat ont fait signer cette lettre circulaire par les employés après avoir reçu de la compagnie une communication disant "que les employés étaient satisfaits de leurs salaires actuels".

Associations patronales

Dans son encyclique "Quadragesimo Anno", le Pape Pie XI s'exprime ainsi lorsqu'il parle des associations patronales, après qu'il eut parlé des associations ouvrières:

"On n'en peut dire autant, il est vrai, des associations que notre prédécesseur (Léon XIII) désirait si vivement voir se former entre patrons et chefs d'industrie; nous regrettons beaucoup qu'elles soient si rares. Sans doute, ce n'est point seulement par la faute des hommes, car des difficultés fort grandes y font obstacle; nous les connaissons et nous les apprécions à leur juste valeur.

"Nous n'en avons pas moins le ferme espoir que ces obstacles disparaîtront bientôt, et nous saluons avec grande joie et du fond de notre coeur les essais heureusement tentés sur ce point et dont les résultats déjà notables promettent pour l'avenir des fruits plus grands encore."

Cas étrange et bien pénible

Un ouvrier, qui travaille et qui ne peut subvenir aux besoins de sa famille parce qu'il est un isolé, qu'il refuse d'appartenir au syndicat de son métier, manque à son devoir de père de famille. Par sa faute sa femme et ses enfants souffrent de la faim, manquent de vêtements convenables et logent dans un taudis répugnant, cet ouvrier mériterait une verte semonce d'un juge.

Pousser l'égoïsme aussi loin, mais c'est être le bourreau de sa famille. Il n'y a pas d'organisations ouvrières qui ne pourraient pas améliorer le salaire de cet ouvrier s'il avait le coeur d'appartenir au syndicat de son métier. Ce qu'un ouvrier seul et isolé ne peut faire, le syndicat le fait.

Un renouveau prometteur pour les syndicats

Le Conseil central des syndicats catholiques de Montréal a tout récemment nommé un comité d'organisation avec la mission de voir à l'organisation de nouveaux syndicats, et à venir en aide aux syndicats qui s'adresseront à lui.

Ce comité se compose comme suit: président, M. J.-E. Foucault; vice-président, M. E.-A. LaCaire; secrétaire-archiviste-correspondant, M. Angelo Forte; secrétaire-financier, M. Ernest St-Amand, et MM. C.-O. Brunneau, R. Bellemare, R. de Langis, A. Sénécal, P. Laliberté.

Le Conseil central a eu la main heureuse dans le choix des membres de ce nouvel organisme dont l'importance n'échappe à personne. En effet, les officiers et les membres de ce comité ont une expérience précieuse, un dévouement reconnu et apprécié et une formation dont profitera le syndicalisme catholique de notre ville et de la région.

Les membres du comité se sont résolument mis à l'oeuvre et ils entendent ne rien négliger afin de créer un mouvement sérieux et solide vers les syndicats catholiques.

Les ouvriers, qui veulent depuis déjà quelque temps, appartenir à un syndicat catholique, n'auront qu'à s'adresser à M. Foucault ou même à un des membres du comité, en signalant FA. 3694 et ils ont l'assurance

que le comité se mettra résolument à la besogne. Les syndicats qui auraient besoin de l'aide de ce comité pourront aussi s'adresser au comité.

Nous connaissons assez les officiers et les membres du comité d'organisation pour prédire qu'un réveil sérieux va se produire à l'avantage des syndicats catholiques de la métropole.

Nos meilleurs souhaits à ces apôtres du syndicalisme et ils peuvent compter sur la plus généreuse publicité dans *La Vie Syndicale*.

(Le Publiciste).

Pour s'amuser

Faites asseoir les joueurs... rang et donnez-leur chacun un nom — Thomas, la mère de Thomas, le père de Thomas, l'Éléphant, le Chameau, le Singe, le Lion, le Tigre et ainsi de suite. Alors quelqu'un raconte une petite histoire, en parlant plutôt vite, et dans laquelle chacun des noms est mentionné. Quand son nom est prononcé, le joueur qui le porte doit courir jusqu'au bout du rang, tourner à droite et reprendre sa place. L'histoire peut être quelque chose dans le genre de celle-ci: "Un jour Thomas est allé au zoo avec sa mère et son père. Ils ont rencontré le gardien, et il a fait monter Thomas sur un éléphant. Puis Thomas est monté sur un chameau, tandis que son père et sa mère allaient voir les singes, les lions et les tigres — et ainsi de suite. L'histoire peut être aussi longue que vous le voulez — jusqu'à ce que les joueurs soient hors d'haleine.

A. Giguère Enr.

MARCHAND DE FOURRURES

787 Mont-Royal est.

FA. 3626

Montréal

Lucien Faucher

FOURRURES DE GRAND LUXE

1429 Amherst

FR. 8731

Montréal

Parfumerie Reynard & Cie

5800 Chateaubriand

DOLLARD 6090

Montréal

CHerrier 1306

I. NANTEL

Fournisseur du Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal.

BOIS DE SCIAGE — CHARBON ET BOIS DE CHAUFFAGE

Coin Papineau et Demontigny

Montréal

PLateau 5151

ACHETER CHEZ

DUPUIS

C'EST ECONOMISER

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

Dupuis Frères

Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny et St-Christophe

Dans l'armée



Le brigadier GEORGES-P. VANIER, D.S.O., M.C., A.D.C., commandant du district militaire no 5 (Québec).

Lutte pour la vie

Tout comme les hommes, les animaux se blessent au cours de

leur vie mouvementée, et souvent plus que les hommes, car mille dangers les guettent. Combien d'oiseaux se rompent les ailes sur les fils téléphoniques, se brisent les pattes, se mutilent ou sont mutilés par les plombs de l'homme impitoyable?

Mais ils ne meurent pas pour cela, ils s'adaptent à leur nouveau genre de vie. Tel oiseau dont la vie tout entière se passait dans l'espace est mis un jour dans l'incapacité de voler. Loin de s'abandonner à son triste sort, il recherchera sa nourriture, dans les fourrés: les miettes de toutes sortes, les graines, les vers remplaceront les insectes qui constituaient son menu habituel. Puis un jour la guérison viendra, et de nouveau il connaîtra l'ivresse de voler dans l'espace.

Les bécassines trouvent leur nourriture sur le sol, et il leur arrive fréquemment de se rompre les pattes. Laisée à elle-même, la nature se charge de réparer le dommage, mais, cependant, on a trouvé, en plusieurs occasions, des oiseaux dont les membres fracturés portaient les traces d'un emplâtre rudimentaire fait de boue séchée et de cheveux.

Y aurait-il donc des médecins dans la gent emplumée?

Sous le régime hitlérien

Depuis la guerre surtout, les hommes étant appelés sous les drapeaux, en nombre toujours croissant, le sort des femmes allemandes tient véritablement de l'esclavage. Elles doivent accomplir les plus dures tâches manuelles et les moins adaptées à leur constitution. Leurs heures de travail varient entre dix et quatorze heures par jour. Leur salaire est, en moyenne, de 40 à 50 pour cent inférieur à celui des hommes qui font le même travail. Et ce travail est obligatoire. On leur dit quoi faire et si elles refusent, elles sont sévèrement punies.

Au plus fort de la dépression, nombre de femmes ont aidé à porter Hitler au pouvoir sur la promesse qu'il leur assurerait l'exercice des trois activités traditionnelles de la femme allemande: Kinder, Küche, Kirche, les enfants, la cuisine et l'église. Les enfants leur sont enlevés par les organisations de jeunesse hitlérienne; leurs cuisines ne servent qu'à la préparation d'aliments rationnés avec du combustible rationné; leurs églises sont ridiculisées et leurs prêtres baffoués. Il y a un point, cependant,

sur lequel Hitler a tenu parole: il avait promis du travail aux femmes, il leur en a servi — au moins soixante heures par semaine, pour un salaire de misère.

Voilà l'un des résultats d'un régime de gouvernement où l'individu ne vit qu'en fonction de cette abstraction inhumaine: l'Etat totalitaire. Qu'importe si les hommes et les femmes d'un pays traînent une existence misérable, pourvu que la machine insensible de l'Etat puisse semer la terreur et la mort chez les voisins et acquiescer à son chef en gloire militaire sans pareille. C'est pour empêcher une philosophie comme celle-là de dominer sur la nôtre que nous avons pris les armes et que nous nous battons jusqu'à la victoire.

Respect mutuel

Les ouvriers appartenant à un syndicat ont le devoir, même au cours de délibérations animées, de ne jamais manquer de respect envers leurs confrères.

Il convient de soutenir avec franchise, même avec énergie, son opinion, mais avoir le bon sens de se plier à la majorité, car il est très difficile qu'un seul puisse avoir raison contre une majorité de membres d'un syndicat.

Discuter et argumenter même avec force et user de termes polis, mais c'est le meilleur moyen de gagner à sa cause une majorité tout d'abord opposée.

Faire accepter en tout premier lieu son opinion sur tel sujet ou tel projet, mais c'est ce qui est très difficile, ce qui veut dire, qu'il est nécessaire d'avoir sérieusement mûri par une étude soignée et sérieuse son argumentation, afin de pouvoir faire disparaître les opinions opposées par des arguments solides. Le respect mutuel, voilà ce qui est nécessaire.

Pensées syndicales

Un ouvrier syndiqué sans enthousiasme ressemble à un fanal dont la flamme est éteinte.

Un ouvrier sans compétence prouvée ressemble à une belle automobile sans essence.

Un jeune ouvrier sans ambition ressemble à un oiseau à une aile brisée.

La jeune ouvrière qui néglige ou refuse d'appartenir au syndicat de son métier, ressemble à la personne ne pouvant marcher qu'à l'aide de béquilles.

Un syndicat sans ordre et discipline ressemble à un navire sans gouvernail.

La cause syndicale catholique mérite la plus généreuse collaboration de tous les amis de l'ordre et de la paix sociale.

La question d'argent fut presque toujours la cause des malentendus survenus dans les syndicats ouvriers. Officiers et membres ont donc le devoir de surveiller le plus étroitement possible les recettes et les dépenses.

Un syndicat qui n'avance pas recule et ne produit rien qui vaille. Faut donner de la vie, encore et toujours de la vie à un syndicat pour soutenir la confiance des membres.

Curiosités

Pourquoi lave-t-on une injure et essuie-t-on un affront?

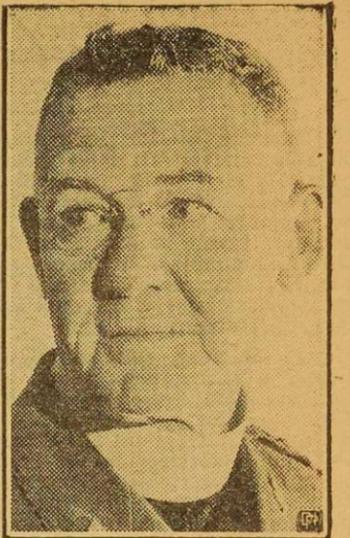
Pourquoi dit-on indifféremment d'un mort qu'il laisse ou qu'il emporte des regrets, étant donné qu'il ne saurait les emporter s'il les laisse?

Pourquoi l'action de chercher à prendre du gibier s'appelle-t-elle le chasser.

Pourquoi écrit-on souvenir rétrospectif, alors que tout souvenir est rétrospectif?

Pourquoi dit-on: c'est une erreur involontaire, car si une erreur n'était pas involontaire, ce serait un mensonge?

Dans l'armée



Le lieutenant-colonel chanoine A. SYLVESTRE, aumônier du C.E.O.C. de l'Université de Montréal.

Bon à savoir

Il y a 2750 langues. Il meurt deux personnes par seconde.

La moyenne de la vie humaine est de 51 ans.

Un vent modéré souffle sept milles à l'heure.

Un ouragan parcourt 80 milles à l'heure.

Le son parcourt 744 milles à l'heure.

L'éclair parcourt 192,000 milles par seconde.

L'électricité parcourt 288,000 milles à l'heure.

Le premier bateau à vapeur traversa l'Atlantique en 1807.

La première presse à imprimer fut introduite aux Etats-Unis en 1629.

On fit usage de la locomotive aux Etats-Unis en 1829.

Le premier almanach fut imprimé par George Van Furbach en 1480.

Jusqu'à l'année 1777 on a fait le coton avec le "rouet à la main".

Recevez à bon marché avec la MOLSON



Aujourd'hui, plus que jamais, on dit partout "Pour moi, toujours MOLSON!"

3096 RUE PLESSIS, MONTRÉAL, QUÉBEC

AMHERST 9900

G. N. MONTY, PRÉSIDENT

G. F. GAGNON, VICE-PRÉSIDENT

M. P. MONTY, TRÉSORIER

J. A. BOIVIN, DIRECTEUR

J. S. MARIN, DIRECTEUR

MONTY, GAGNON & MONTY

POMPES FUNEBRES

SALONS-MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Administrateurs de la Compagnie Générale de Pompes Funèbres, Limitée

100, RUE ADAM, MONTREAL



G. N. MONTY

LE MEILLEUR GENIÈVRE (GIN) DISTILLÉ AU CANADA

Gin Melchers

MCROIX D'OR

10 ozs... \$1.05

26 ozs... \$2.40

40 ozs... \$3.45

PRODUIT DE MELCHERS DISTILLERIES LIMITED, Montréal et Berthelville

La liberté du travail menacée par le nazisme

Parmi les libertés que nous voulons défendre dans cette guerre, il en est une primordiale — la liberté du travail. Celle-ci comporte non seulement le droit au travail, le droit à un salaire raisonnable et le droit d'association mais aussi la liberté de ne pas travailler à un ouvrage que l'on n'aime pas.

Naturellement, cette dernière liberté s'exerce dans certaines limites, selon les circonstances et la situation de chacun. Tous, dans notre pays, n'ont pas le travail qu'ils désiraient et bien souvent l'on est obligé, pour gagner sa vie, de faire une besogne pour laquelle on n'a pas de goût ou que l'on considère au-dessous de ses aptitudes. Cet état de choses est inévitable, il résulte de la nature humaine et constitue en quelque sorte un facteur de progrès, en poussant chacun à améliorer son sort.

Coupable injuste patronale

Il y a des patrons assujettis à une convention collective de travail qui tentent tous les moyens de se soustraire aux obligations de telle convention.

Ils négligent de faire des rapports véridiques, forcent souvent leurs ouvriers à accepter un salaire plus bas que celui de la convention, faisant ainsi leurs ouvriers leurs complices.

En agissant ainsi, ces patrons donnent un mauvais exemple à leurs ouvriers et ils seront ensuite bien mal placés, pour reprocher à leurs ouvriers leurs pertes de temps, le gaspillage des matières premières nécessaires à la fabrication des produits de leur industrie et du rendement moindre que celui convenu.

Patrons et ouvriers sont tenus, en conscience, d'observer scrupuleusement les conventions collectives de travail, l'ordre dans l'industrie et la société, la justice envers les uns et les autres réclament cette stricte observance des conventions collectives.

Les infractions doivent être punies avec toute la sévérité nécessaire.

Ne dormez pas trop

L'Institut de recherches scientifiques a publié le résultat d'une longue étude qu'il avait entreprise il y a plusieurs mois sur le sommeil et ses répercussions sur nos facultés intellectuelles et sur notre vie organique.

Ses travaux, sévèrement contrôlés, permettraient d'affirmer qu'un sommeil trop prolongé n'entraîne pas de réparation plus notable qu'un sommeil normal de sept ou huit heures (cinq heures pour certains sujets); le repos le plus profitable a lieu, sans conteste, pendant le milieu de la nuit. Avis aux amateurs de grasse matinée. L'Institut de recherches scientifiques, soucieux de précision, a également établi que la quantité moyenne de mouvements qu'un sujet effectue inconsciemment pendant le sommeil est de trente-trois.

L'intermédiaire

L'ouvrier a besoin d'un intermédiaire pour ce qui est de la fixation de son salaire et de ses heures de travail. C'est le syndicat qui doit être cet intermédiaire.

Si cet intermédiaire rend service à l'ouvrier, il en rend aussi au patron qui n'a plus à transiger avec chacun de ses ouvriers, ce qui évite une perte de temps considérable.

Que de difficultés sont ainsi évitées!

Mais là s'arrêtent, en vertu de notre système démocratique et libre, les limites imposées à la liberté du travail. Si, pour de multiples raisons, le travail de quelqu'un lui déplaît au point qu'il veuille le quitter, il est libre de le faire. La loi divine et naturelle nous force tous à travailler mais nul n'est obligé, par l'Etat ou par personne, de faire tel travail en particulier, surtout s'il peut se trouver un autre emploi.

En face de cette liberté du travail, les Nazis sont en train d'instaurer en Europe un système de servage inique, appelons-le par son nom, un système d'esclavage. Et d'ailleurs le mot n'est pas de nous mais des Nazis eux-mêmes, qui divisent le genre humain en deux groupes: le "herrenvolk" (peuple-maître) allemand et les "herdenvolker" (peuples-troupeaux — c'est-à-dire tout ce qui n'est pas allemand.

Le contrat individuel

La pratique du contrat individuel est le nid de toutes les injustices, de tous les abus, c'est le péché industriel du siècle.

Il sacrifie la personne humaine, avilit le travail, détruit la paix sociale, et déchristianise les masses ouvrières, transforme le marché du travail, en foire aux consciences. Il engendre le chômage et la misère abjecte.

Par le syndicalisme catholique qui est un bienfait pour la religion et la foi des travailleurs, on peut remédier aux maux dont il est plus haut question.

On ne doit pas oublier que l'organisation professionnelle, la justice, la charité, et la sanctification du travail sont des mots soudés les uns aux autres comme le moyen l'est de la fin.

Une tactique méprisable

L'ouvrier compagnon qui a charge d'un apprenti et qui refuse d'enseigner comme il convient tous les secrets du métier est un misérable coupable envers l'apprenti, le syndicat de son métier, le patron et la société.

Ce "faiseur" de cabochons manque à la justice et à la charité et il aura un dur compte à rendre à Dieu et la société elle-même devrait lui demander un compte sévère et le punir.

Trop grand est le nombre de ces ouvriers compagnons qui ne veulent plus qu'on fasse des apprentis. C'est par un égoïsme méprisable et par une crainte injustifiée que ces ouvriers compagnons agissent. Ils croient avoir le droit de nuire ainsi à la profession et à l'industrie. Erreur grossière!

Le salaire raisonnable

Le travailleur manuel et l'employé ont droit au salaire raisonnable, c'est-à-dire suffisant pour vivre avec les leurs, sans s'endetter. Il est trop grand le nombre de ces employeurs qui croient pouvoir imposer à l'ouvrier, à l'employé le salaire déterminé par eux.

Pour la fixation du salaire il y a deux parties: l'employeur et l'ouvrier, qui doivent se rencontrer pour étudier consciencieusement la question. Puisque le patron a intérêt à payer le plus bas salaire et l'ouvrier à exiger le salaire le plus élevé, il devient donc nécessaire, pour l'un et pour l'autre, de se rencontrer, soit individuellement, soit par leurs représentants.

La justice doit présider à ces pourparlers et, s'il en est ainsi, une décision acceptable au patron et à l'ouvrier est toujours prise, car l'un veut traiter, l'autre avec la justice qu'il réclame pour lui.

Souhaitons que ces rencontres

du patron avec son ouvrier ou de leurs représentants soient toujours amicales afin que les frictions entre le patronat et le salariat disparaissent au bénéfice des uns et des autres.

C'est à y penser

Redorer le blason de la profession du barbier, voilà toute la mission des maîtres et employés barbiers.

Association des peintres de Montréal, Inc.

Président: Louis Gallet; 1er vice-président: Paul Aubertin; 2e vice-président: Arthur Desrochers; secrétaire-archiviste: Clément Aubertin; secrétaire-trésorier: J.-Eugène Lemoyne; agent d'affaires: Wellie Cayer.

CLaival 7902

Service courtois et diligent

AQUILA LAPOINTE

ASSURANCES

Vie — Feu — Automobile — Vitrine — Vol — Accident — Maladie, etc., etc.

4466, RUE LAFONTAINE
(Angle William-David)

MAISONNEUVE
MONTREAL

MEMBRE DU CERCLE LEON XIII

TÉL. FR. 0117

Accommodation spéciale pour délégués

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUE, prop.

Amherst et Demontigny (à proximité de l'édifice des Syndicats)

ANTONIO GARNEAU, C.R.

Avocat et procureur



BERTRAND, GARNEAU & PIGEON

276 ouest, rue St-Jacques, Montréal

HA. 7291

L'Heure de boire une Dow

BIÈRE

Dow

ÉTABLIE 1790!

OLD STOCK